Travailler en sécurité avec la débroussailleuse (Module FS) – Recyclage

REFERENCE: SEC119
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

4.0 Heures

Description

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs de débroussailleuses doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans

Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les utilisateurs de débroussailleuses doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans

Public cible

Utilisateurs d'une débroussailleuse lors des travaux d'entretien du paysage et de la forêt

Contenu

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°16 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu).

L'évaluation théorique et pratique se réalise en continu lors de la formation pratique (documentée par écrit). Le participant devra obtenir 70 % des points.

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Avant le début de la formation, les stagiaires doivent **disposer d'un certificat de formation antérieure ayant moins de 10 ans.**

Des équipements de protection individuelle adaptés à la formation pratique devront être fournis par les participants.

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance d'Accident.